

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 27  
  
Date convocation : 21/09/2022  
Affichage : 21/09/2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 septembre 2022**

*L'an deux mil vingt-deux et le 29 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents** : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

**Absents excusés** : Jean-Marie BOSCUS, Guy MAYRAND.

**Pouvoirs** : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Alain GAILLARD à Jean-Louis BRUN, Aline RANC à Pierre MALLET.

**Secrétaire de séance** : Julian SUAU

**Objet : REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE OREADE ET DE LA CRECHE LOU CALINADOU :**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 24 février 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'intégrer la Piscine OREADE et la Crèche "Lou Calinadou" dans le programme mutualisé d'audits énergétiques de bâtiments mis en œuvre et pris en charge par le SDEE de la Lozère.

Les conclusions de ces audits viennent d'être notifiés à la CCHA.

Ces audits sont complétés de scénarios destinés à permettre aux Collectivités de mener à bien les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans 2 domaines :

- o L'efficacité énergétique des bâtiments publics
- o La substitution d'énergie fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Ainsi, les audits réalisés donnent les perspectives suivantes :

**→ Piscine OREADE :**

Au niveau des consommations énergétiques, la situation actuelle est la suivante :

**Consommations énergétiques**

	kWhEF (*)	
Chauffage	Gaz	560222
Eau Chaude Sanitaire (ECS)	Gaz	25307
Chauffage eau des bassins	Gaz	400840
Ventilation	Electricité	109850

kWhEF (*)		
Auxiliaires chauffage	Electricité	10521
Eclairage	Electricité	51452
Usage spécifique 1 : bureautique	Electricité	3134
Usage spécifique 2 : électroménager	Electricité	5178
Usage spécifique 2 : circuits hydrauliques	Electricité	55188
TOTAL		1 221 692
Eau	M3	8251

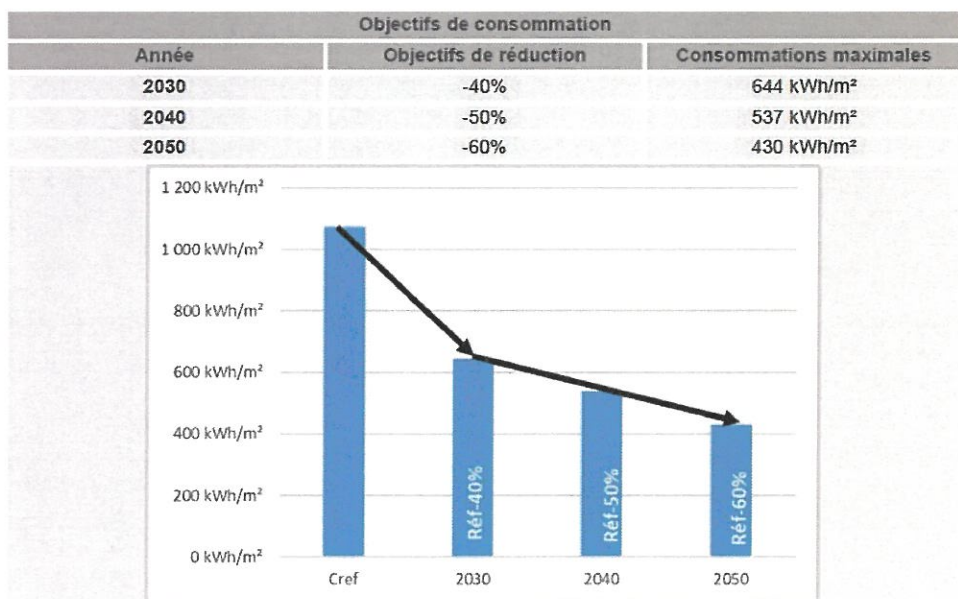
(\*) kilo Watt Heure Energie Finale

La consommation de référence du bâtiment est la suivante :

Année	Gaz (kWhPCS)	Electricité (kWh)	Globales (kWh)
Consommations réelles 2018	992 000	243 065	1 235 065 1 074 kWh/m <sup>2</sup>

### Objectifs du décret tertiaire

D'après l'année de référence définie précédemment et sa consommation associée, les objectifs calculés en méthode relative sont les suivants :



Les scénarios permettant d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030 (- 40 %) et à l'horizon 2040 (- 50 %) sont les suivants :

### **Scénario 1 : (Objectif : - 40 %)**

S'agissant d'un bâtiment de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, ce scénario permet de mettre le bâtiment en conformité à l'horizon 2030.

Le programme de travaux préconisé est le suivant :

Actions	Ordre de priorité	Investissement [€]	Economies [kWh <sub>EF</sub> /an]
Chaufferie bois	2	411 400,00	287300
Mise en place d'une couverture pour les bassins	1	94 800,00	163400
Mise en place de production solaire thermique (autoconsommation)	3	270 400,00	131600
Réfection intégralité circuit aéraulique halle bassin	1	183 800,00	109800
Rénovation CTA vestiaires	1	15 600,00	88500
Reprise programmation horaire chauffage et température	1	0.00	117000
Changement consigne hygrométrie	1	0.00	51500
<b>Total investissement HT</b>		<b>976 000,00</b>	

Avec ce scénario, les charges de fonctionnement relatives à l'énergie seraient ramenées de **131 606,69 € à 83 575,67 €/an**.

### **Scénario 2 : (Objectif : - 50 %)**

S'agissant d'un bâtiment de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, ce scénario permet de mettre le bâtiment en conformité à l'horizon 2040.

Le programme de travaux préconisé est le suivant :

Actions	Ordre de priorité	Investissement [€]	Economies [kWh <sub>EF</sub> /an]
Mise en place d'une isolation par l'extérieur - Isolant biosourcé	2	107 200,00	12500
Remplacement des menuiseries de la halle bassin	3	159 400,00	44600
Installation de protections solaires sur les menuiseries de la halle bassin	2	96 800,00	900
Reprise isolation toiture halle bassin - Isolant classique	2	189 700,00	30500
Reprise isolation toiture terrasse vestiaires scolaires - Isolant classique	2	28 700,00	10800
Remplacement des pompes par des circulateurs à débit variable	1	13 700,00	33700
Isolation des échangeurs dans les locaux techniques	1	1 000,00	28100
Relamping halle bassin	2	30 400,00	28800
Relamping autres locaux	2	23 500,00	19500
Chaufferie bois	2	411 400,00	287300
Mise en place d'une couverture pour les bassins	1	94 800,00	163400

Actions	Ordre de priorité	Investissement [€]	Economies [kWh <sub>EF</sub> /an]
Changement de moyen de filtration		221 000,00	163400
Mise en place de production solaire thermique (autoconsommation)	3	270 400,00	131600
Récupération de chaleur sur les rejets des bassins	3	19 500,00	5800
Récupération de chaleur sur les rejets des douches	3	6 500,00	5300
Réfection intégralité circuit aéraulique halle bassin	1	183 800,00	109800
Rénovation CTA vestiaires	1	15 600,00	88500
Reprise programmation horaire chauffage et température	1	0,00	117000
Changement consigne hygrométrie	1	0,00	51500
<b>Total investissement HT</b>		<b>1 873 400.00</b>	

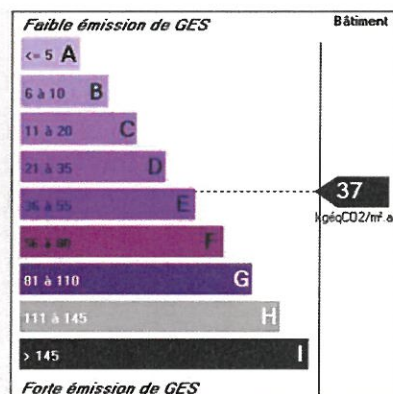
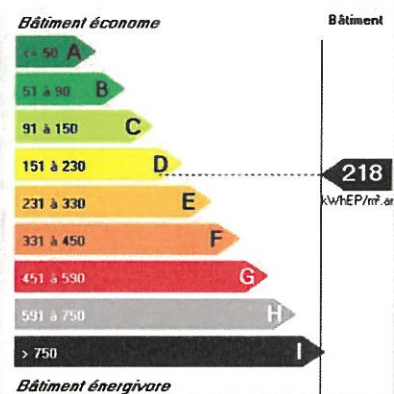
Avec ce scénario, les charges de fonctionnement relatives à l'énergie seraient ramenées de **131 606,69 € à 73 004,30 €/an.**

→ Crèche LOU CALINADOU :

Au niveau des consommations énergétiques, la situation actuelle est la suivante :

**Consommations énergétiques**

		kWh <sub>EF</sub>
Chauffage	Gaz	94017
Eau Chaude Sanitaire (ECS)	Gaz	2798
Ventilation	Electricité	428
Auxiliaires chauffage	Electricité	1587
Eclairage	Electricité	6850
Usage spécifique 1 : bureautique	Electricité	561
Usage spécifique 2 : électroménager	Electricité	7520
<b>TOTAL</b>		<b>113761</b>



Trois scénarios ont été étudiés pour améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment :

**Scénario 1 :**

Le programme de travaux préconisé est le suivant :

Actions	Ordre de priorité	Investissement [€]	Economies [kWh <sub>EF</sub> /an]
Reprise calorifugeage circuits sous-station	1	300	4900
Chaufferie bois		35000	14000
Mise en conformité sous-station crèche	1	800	/
Reprise programmation horaire chauffage	1	0	18700
Total investissement HT		36100	

Avec ce scénario, les charges de fonctionnement relatives à l'énergie seraient ramenées de **9 669, 52 € à 5 555, 03 €/an.**

**Scénario 2 :**

Le programme de travaux préconisé est le suivant :

Actions	Ordre de priorité	Investissement [€]	Economies [kWh <sub>EF</sub> /an]
Reprise calorifugeage circuits sous-station	1	300	4900
Chaufferie bois		35000	14000
Mise en conformité sous-station crèche	1	800	/
Reprise programmation horaire chauffage	1	0	18700
ITE biosourcée	1	45500	46400
Total investissement TTC		81600	

Avec ce scénario, les charges de fonctionnement relatives à l'énergie seraient ramenées de **9 669, 52 € à 5 177, 52 €/an.**

**Scénario 3 :**

Le programme de travaux préconisé est le suivant :

Actions	Ordre de priorité	Investissement [€]	Economies [kWh <sub>EF</sub> /an]
ITE biosourcée	1	45500	46400
Menuiseries extérieures		39300	9100
Protections solaires Menuiseries sud	2	9200	/
Ballons ECS électriques		1600	1400
Pompes à débit variable	2	7800	5000
Relamping		17000	3200
Reprise calorifugeage circuits sous-station	1	300	4900
Chaufferie bois		35000	14000
Mise en conformité sous-station crèche	1	800	/
Reprise programmation horaire chauffage	1	0	/
Total investissement TTC		156500	

Avec ce scénario, les charges de fonctionnement seraient ramenées de **9 669, 52 € à 4 444, 13 €/an.**

Conclusions :

L'ensemble des scénarios intègre le remplacement de la chaufferie centrale actuellement au gaz par une chaufferie collective au bois.

Cette chaufferie collective au bois doit être étudiée pour satisfaire aux besoins des bâtiments suivants :

- La Piscine OREADE (CCHA)
- La Crèche LOU CALINADOU (CCHA)
- Les écoles primaires et maternelles publiques (Commune de Langogne)
- La salle polyvalente (Commune de Langogne)
- Le Collège "Marthe Dupeyron" (Département de la Lozère)

Pour déterminer la capacité de la chaufferie collective au bois, il convient de connaître les besoins en énergie de chaque site d'où la nécessité, pour chaque collectivité, de se prononcer sur un choix de scénario de rénovation énergétique.

Monsieur le Président invite donc le Conseil Communautaire à formuler ses choix pour les bâtiments qui concerne la Communauté de Communes du Haut Allier (Piscine OREADE et Crèche "Lou Calinadou").

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir le scénario n° 1 pour la rénovation thermique de la Piscine OREADE qui permettra d'atteindre l'objectif de réduction d'énergie de 40 % fixé par le décret "tertiaire" à l'horizon 2030. Les travaux correspondants, d'un montant évalué à 976 000 € HT, peuvent donner lieu à la mobilisation de subventions à hauteur de 80 %.

**DECIDE** de retenir le scénario n°3 pour la rénovation thermique de la Crèche "LOU CALINADOU". Ce scénario permet également de répondre aux objectifs de réduction des effets de la chaleur en été (remplacement des menuiseries et protection solaire). Les travaux correspondants, d'un montant évalué à 156 500 € HT, peuvent donner lieu à la mobilisation de subventions à hauteur de 80 %.

**PREND ACTE** que la mise en œuvre des scénarios intègre le remplacement de l'actuelle chaufferie centrale au gaz par une chaufferie collective au bois qui doit être dimensionnée pour produire l'énergie nécessaire à la Piscine OREADE, à la Crèche "LOU CALINADOU", à la salle polyvalente, aux écoles primaires et maternelles publiques et au Collège Marthe DUPEYRON.

**DONNE SON ACCORD** pour que la CCHA assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité de la chaufferie collective au bois sachant que le SDEE de la Lozère a confirmé qu'il était en mesure de préparer le cahier des charges de cette étude.

**SUGGERE** que les investigations menées ne se limitent pas à la seule ressource bois mais que d'autres ressources potentielles puissent être étudiées (Géothermie, ...) ainsi que des dispositifs mixant différentes énergies.

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président afin de solliciter des subventions pour le financement de cette étude et pour déterminer les modalités de répartition de l'autofinancement entre les futurs utilisateurs (Département de la Lozère, Commune de Langogne, CCHA)

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président pour se rapprocher des partenaires financiers potentiels afin d'obtenir des pré-engagements sur les aides mobilisables. Ces éléments permettront d'éclairer les décisions au moment de la validation définitive des programmes de travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.


**PREND ACTE** que le dossier reviendra devant le Conseil Communautaire pour une validation définitive des programmes de travaux au regard notamment des conclusions de l'étude de faisabilité de la chaufferie collective.

**PREND ACTE** que le Conseil Communautaire pourra alors se déterminer :

- sur les programmes de travaux de rénovation énergétique de la Piscine OREADE et de la Crèche LOU CALINADOU (Choix de maîtres d'œuvre, Demandes de subventions, ...).
- sur le projet de construction de la nouvelle chaufferie collective.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant (Commande de l'étude de faisabilité de la chaufferie collective, ...)

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,



Francis CHABALIER